



DIAGNOSTIQUEURS

Communiqué de presse
Paris, le 18 juillet 2023,

La commission d'enquête au Sénat valide la carte professionnelle du diagnostic

La CDI Fnaim souhaite d'ores et déjà aller plus loin avec la création d'un diplôme d'Etat (BAC+3 ans)

La carte professionnelle du diagnostic immobilier, défendue par la Chambre des diagnostiqueurs immobiliers de la FNAIM, trouve un écho favorable auprès des parlementaires.

Déjà portée fin 2022 par Lionel Causse, député et président du Conseil national de l'habitat, cette carte est aujourd'hui reprise dans les recommandations de la commission d'enquête au Sénat sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique.

Dans son épais rapport dévoilé la semaine passée, la commission d'enquête, présidée par la sénatrice Dominique Estrosi Sassone, souligne la nécessité « *de professionnaliser la filière des diagnostiqueurs* ». Cela passe par le renforcement de la formation initiale et de la formation continue, cela passe aussi par « *des contrôles périodiques en vue de vérifier à minima s'ils sont bien à jour de leurs certifications et de leurs assurances* ».

Extrait du rapport : « *Cette procédure pourrait prendre la forme d'une carte professionnelle délivrée par les chambres de commerce et d'industrie (ce qui existe déjà pour les professions réglementées). La délivrance de cette carte se ferait chaque année et permettrait d'aller plus loin que le renouvellement actuel des certifications tous les sept ans.* »

Cette carte professionnelle est portée par la CDI FNAIM depuis l'automne 2022. Loin d'être un gadget, nous y voyons une garantie supplémentaire de compétences et du savoir-faire des diagnostiqueurs immobiliers. Indispensable pour restaurer la confiance dans le DPE. Sans ce précieux sésame, aucun cabinet ne pourra exercer l'activité de diagnostic.

« *La part d'aléatoire du DPE ne résulte donc pas seulement du fait que ce diagnostic ne correspond pas à une réelle étude thermique mais elle dépend étroitement du sérieux avec lequel il est réalisé* », comme l'a **expliqué Yannick Ainouche, président de la CDI Fnaim devant la commission d'enquête** : « *certains de nos confrères ne répondent pas aux attentes et les médias ont puissamment œuvré ces derniers mois pour le prouver* ». Il a également décrit lors de l'audition de l'ensemble des fédérations de diagnostiqueurs que ce métier représente « *une profession de reconversion dont l'accès est soumis à une formation assez légère dans le dispositif actuel qui débouche sur une certification* ».

Professionnalisation de la filière avec la création d'un diplôme d'Etat

Comme la Commission d'enquête, nous pensons que cette carte constitue un levier essentiel dans la professionnalisation de notre jeune profession. Ce n'est pas le seul outil, face aux sénateurs, nous avons aussi défendu l'émergence d'une véritable filière qui ne soit plus seulement un métier de reconversion.

À l'évidence, la CDI Fnaim a été entendue : « *Le métier doit devenir attractif et l'offre de formation viser davantage les générations montantes. Il convient donc de professionnaliser la filière des diagnostiqueurs, et ce dès le stade de la formation initiale, y compris avec des diplômes* », indique le rapport.

La rénovation énergétique est lancée, les dernières annonces gouvernementales promettent son accélération, ce grand chantier ne pourra être mené sans une filière du diagnostic qui inspire toute confiance.

A propos de : La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM

Créée en juin 2007, la CDI FNAIM réunit près de 1600 professionnels spécialisés en diagnostics immobiliers. Leur adhésion à la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM garantit le respect des conditions d'exercice de l'activité de diagnostiqueur.

La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM est affiliée à la Fédération Nationale de l'Immobilier (*FNAIM*), Union de syndicats professionnels, qui fédère plus près de 10 000 professionnels de l'immobilier, constituant ainsi la première organisation professionnelle du secteur en France.

En tant que syndicat de confiance, la Chambre des diagnostiqueurs immobiliers FNAIM (CDI FNAIM) fédère des acteurs de toutes catégories : des professionnels indépendants, des TPE jusqu'à des entreprises de 400 opérateurs, et des réseaux de franchisés de diagnostic technique.

